

CEE, un dispositif pérenne Quoi de neuf pour la 4^e période ?

Avec le démarrage de la quatrième période au 1^{er} janvier 2018, le dispositif des CEE a franchi un nouveau palier.

En effet, l'objectif a été fortement relevé : 1200 TWh cumac en classique et 400 TWh cumac en précarité énergétique, ce qui va inciter les énergéticiens obligés à intensifier leurs actions auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

C'est l'opportunité pour ces acteurs d'engager des travaux de rénovation sur leur patrimoine en finançant une bonne partie de leurs opérations.

Cette réunion technique, dans le prolongement des journées techniques CEE de l'ADEME des 5 et 6 décembre 2017, vise à :

- **Renforcer la visibilité du dispositif CEE auprès des bénéficiaires (entreprises/collectivités /particuliers)**
- **Démystifier la complexité du dispositif et expliquer de manière simple et opérationnelle comment constituer des dossiers CEE et comment bénéficier des avantages du dispositif.**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux partenariats et projets d'économies d'énergie en renforçant la visibilité des différents acteurs du dispositif.**
- **Partager avec les experts représentant les 3 acteurs clés du dispositif CEE : la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, l'ADEME et l'ATEE.**

L'ATEE et ses partenaires vous invitent à participer à des débats (témoignages, retours d'expériences, nouveautés...) sur ce dispositif qui nous concerne tous !

Pour plus de renseignements : secretariat1@atee.fr

Cet atelier s'adresse aux bénéficiaires des CEE (industriels, collectivités locales, copropriétés), à leurs fournisseurs d'équipements éligibles aux CEE ainsi qu'à leurs bureaux d'études.



PROGRAMME

Animation de la journée – ATEE NORMANDIE

13H45 Introduction et objectifs de la journée

Jun CHEN, Directeur de l'IUT

Bertrand ROBERT Maire adjoint à la transition écologique et conseiller délégué aux énergies de la Communauté Urbaine d'Alençon.

13h55 Rappels sur le fonctionnement du dispositif

Marc GENDRON, Délégué général du Club CEE de l'ATEE

14h05 Bilan de la 3^{ème} période des CEE

Intervenant à confirmer ADEME

14h25 Règles générales et modalités administratives de la 4^{ème} période – Rôle et obligations des délégataires

Jacques DAUBLANC, chargé de mission à la Direction Générale Energie Climat

14h55 Opérations standardisées - Évolutions du catalogue par secteur d'activité Opérations spécifiques

Marc GENDRON, Délégué général du Club CEE de l'ATEE

15h15 Retours d'expériences

Vianney GIRARD, Directeur adjoint de la Maitrise d'Ouvrage et de l'Exploitation Technique ORNE HABITAT

Franck CONTANT, Responsable Maintenance et Energie – KNORR BREMSE, site de Lisieux

Didier BOUVET, CEP Pays d'Argentan Auge et Ouche

Jérémy BREDIN Adjoint énergie, SDEC énergie et d'autres témoignages de consommateurs d'énergie (industriel, collectivités...)

16h30 Programmes de soutien - Modalités de fonctionnement et Panorama en 4^{ème} période

Marc GENDRON, Délégué général du Club CEE de l'ATEE

16h45 Focus ISO 50001 sur l'incitation de « PRO –SMEn »

Jean-Christophe BOCLET, Président de l'ATEE NORMANDIE,

Stéphane JAGU, Délégué Régional AFNOR

17h00 Conclusions sur les débats

Jean-Christophe BOCLET, Président de l'ATEE NORMANDIE

Fabrice LEGENTIL, Directeur régional ADEME NORMANDIE (en attente de confirmation)

17h15 Cocktail

IUT d'Alençon Site Universitaire de Montfoulon 61250 DAMIGNY



INSCRIPTION

ATEE 47, avenue Laplace - 94117 ARCUEIL Cedex Tél: 01 46 56 91 43 ou par mail à : secretariat1@atee.fr

Je m'inscris au colloque CEE du 29 mai 2018

Je suis adhérent ATEE N° Adhérent : _____ (obligatoire)

- Je suis salarié ou indépendant : je verse : 36 € (dont TVA 20% - 6 €)
- Je suis enseignant ou retraité : je verse : 30 € (dont TVA 20% - 5 €)
- Je suis étudiant ou demandeur d'emploi : 0 € (gratuit)

Je ne suis pas adhérent à l'ATEE:

- Je ne suis pas adhérent ATEE, je verse 50 € TTC (dont TVA 20% 10 €)

Je profite de cette manifestation pour adhérer à l'ATEE pour 2018 et je participe gratuitement :

- Je suis salarié ou indépendant : je verse : 88 € (exonéré de TVA)
- Je suis enseignant ou retraité : je verse : 45 € (exonéré de TVA)
- Je suis étudiant/demandeur d'emploi : je verse : 35 € (exonéré de TVA)

Merci d'établir votre chèque à établir à l'ordre de ATEE

Une facture vous sera adressée à l'encaissement environs 1 mois après la manifestation

Nom/Prénom : _____

Société : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Code NAF (ex code APE) : _____

Tél. : _____ Mob. : _____ E.Mail : _____

Adresse de facturation si différente de la précédente : _____

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.
- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.
- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver. Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.
- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.
- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

5 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.

Avec ses délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - @AssociationATEE